

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 37 (2000)  
**Heft:** (1)

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domaine Public

JAA 1002 Lausanne

14 octobre 2000 – n° spécial  
Hebdomadaire romand  
Trente-septième année

## Que s'ouvre le débat sur le service public

**D**ONNER COMPÉTENCE AU Conseil fédéral de vendre tout ou partie du capital de Swisscom et financer ainsi la création d'une banque postale, c'est le projet mis en consultation par le gouvernement. Si la droite applaudit à la privatisation de Swisscom, elle ne se montre guère enthousiaste à l'idée d'une banque postale. La gauche, plutôt favorable à ce que La Poste se lance dans le crédit pour financer sa coûteuse mission de service public, s'oppose farouchement à la privatisation de Swisscom qu'elle considère comme un bradage du patrimoine national.

Ces positions tranchées n'augurent pas d'un débat politique sur l'essentiel, à savoir sur le contenu du service public et sur les moyens les plus adéquats d'en assurer les prestations. Cessons de rêver à un passé révolu et d'ailleurs largement idéalisé. Le service postal et les télécommunications évoluent aujourd'hui dans un environnement concurrentiel. Le défi consiste donc à organiser ces marchés de manière à non seulement préserver mais encore développer le service public.

Et d'abord un rappel. Quel que soit le statut futur de Swisscom et de La Poste, les services postaux et les télécommunications continueront de relever de la compétence de la Confédération qui doit veiller à ce que soit assuré un service universel suffisant sur tout le territoire et à des prix raisonnables fixés selon des principes uniformes. Alors avant de focaliser sur le statut, parlons contenu, financement et régulation.

Ce que la Constitution nomme service universel est-il aujourd'hui suffi-

sant ? Quid du raccordement à l'Internet pour chaque usager ? Dans les localités isolées, un système de téléphone mobile public à tarif réduit ne remplacerait-il pas utilement la cabine téléphonique ?

La loi offre la possibilité de percevoir des redevances auprès des opérateurs privés. Ces ressources suffiraient-elles à financer le service postal universel ? Ou un mandat de prestation avec subventions pour les tâches non rentables de service public, à l'image de celui dont bénéficient les CFF, ferait-il mieux l'affaire ? Ou les investissements importants qui incombent à Swisscom pour rester concurrentiel sur le marché international – l'entreprise helvétique dessert déjà plusieurs millions de clients en Europe – nécessitent-ils des alliances avec échange d'actions, donc un désengagement de l'Etat ?

Dans un secteur qui ressortit à la responsabilité de l'Etat mais ouvert à la concurrence, le contrôle public du respect des charges acquiert une importance toute particulière. Les instances actuelles disposent-elles de suffisamment de moyens et de compétences pour garantir le fonctionnement du marché ?

Enfin, dans la mesure où la responsabilité de l'Etat reste engagée, la législation ne devrait-elle pas exiger que des conventions collectives règlent les rapports de travail dans les entreprises concessionnaires ?

Ces questions attendent réponse. Les déclarations de principe et les terribles simplifications idéologiques n'en tiendront pas lieu. JD

### Un numéro spécial pour le congrès du PSS

A *Domaine Public*, nous nous préoccupons depuis longtemps des questions relatives au service public: quelles en sont les définitions, dans quel cadre – politique, économique, social, syndical – peut-il s'exprimer? Quel est son origine, quel est son avenir dans le contexte européen?

Journal proche des partis de la gauche réformatrice, *Domaine Public* ne peut ignorer le débat qui anime aujourd'hui le parti socialiste suisse sur toutes ces questions. C'est pour y participer que nous avons recueilli quelques articles parus entre 1998 et 2000.

Nous espérons qu'ils contribueront à enrichir les discussions.

Bonne lecture.

*L'équipe de rédaction de Domaine Public*